

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

Résolution 114 (2001)¹ sur les conclusions et les suites à donner à la 12^e Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (Cemat) (Hanovre, 7-8 septembre 2000)

Le Congrès,

1. Considérant les résultats de la 12^e Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire tenue à Hanovre les 7 et 8 septembre 2000;
2. Soulignant l'importance d'une meilleure intégration spatiale comme d'une plus grande cohésion territoriale des diverses régions en Europe;
3. Rappelant la Recommandation 72 (2000) du Congrès qui contient un avis sur les «principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen»;
4. Rappelant le texte adopté par la conférence ministérielle: «Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen»;
5. Considérant que les principes directeurs peuvent représenter une base pour des mesures locales, régionales et nationales d'aménagement du territoire et contribuer à un développement durable et équilibré des régions en Europe grâce à l'application des principes de partenariat et de subsidiarité,
6. Appelle les pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe à mettre à la disposition du public les «principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen» et à les appliquer, selon le cas, aux niveaux local et régional.

1. Discussion par le Congrès et adoption le 31 mai 2001, 3^e séance (voir Doc. CG (8) 11, projet de résolution présenté par M^{me} S. Rithniemi, rapporteur).